

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 29 janvier 2013 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille et Joffre L'Heureux Jr.

1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 29 janvier 2013 à 19 h 16.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 29 janvier 2013, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et présentation - Règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme #511 ;(*Concordance au règlement MRC 261-2012 –Visant le lotissement de rues*)
5. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage #512 (*Concordance au règlement MRC 261-2012 - Visant le lotissement de rues*)
6. Résolution –Mandat à Me Couillard – Dossier Entreprise Excavation et Béton Charly relatif à la cessation de l'usage dérogatoire;
7. Résolution - Dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon : Abrogation des résolutions no. 12-11-05-3110 et 12-12-20-3130;
8. Résolution - Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon;
9. Résolution – Embauche pour le département du service de l'urbanisme;
10. Période de questions du public;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-01-29-3163

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mardi 29 janvier 2013 tel que lu par monsieur le maire avec la modification suivante :

Le point 9 «Embauche pour le département du service de l'urbanisme» est reporté à une séance ultérieure.

Adopté

Avis de motion et présentation - Règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion et présentation sont donnés par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme #511 ;(Concordance au règlement MRC 261-2012 – Visant le lotissement de rues)

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme #511 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage #512 (Concordance au règlement MRC 261-2012 - Visant le lotissement de rues)

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement de zonage # 512 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Mandat à Me Couillard – Dossier Entreprise Excavation et Béton Charly relatif à la cessation de l'usage dérogatoire

Considérant qu'à la suite de plusieurs plaintes reçues, le Conseil municipal a procédé à une évaluation des répercussions négatives qu'entraîne l'usage dérogatoire des activités de l'entreprise Excavation et Béton Charly sur la propriété de monsieur Jean-Charles Poirier située au 50, rue Bouchette ;

Considérant les impacts négatifs de l'usage dérogatoire sur le milieu et le voisinage ;

13-01-29-3164

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal mandate Me Martin Couillard pour la préparation du dossier relatif à la cessation de l'usage dérogatoire

qu'entretien l'entreprise Excavation et Béton Charly sur la propriété de monsieur Jean-Charles Poirier située au 50, rue Bouchette.

Adopté

Dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon :
Abrogation des résolutions no. 12-11-05-3110 et 12-12-20-3130

Considérant la plainte déposée par Mariannick Houegbonou à la Commission des relations de travail en regard à son congédiement;

Considérant l'entente hors cour intervenue entre les parties laquelle doit être entérinée par le conseil municipal ;

Considérant que le Conseil a résolu d'approuver l'entente telle que rédigée et signée le jour de l'audience par la directrice générale Johanne Hébert et madame Mariannick Houegbonou ;

13-01-29-3165

Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal abroge les résolutions no 12-11-05-3110 et 12-12-20-3130 relatives à la transaction et quittance conclue entre Mariannick Houegbonou et la Ville de Huntingdon.

Adopté

Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon

Considérant la plainte déposée par Mariannick Houegbonou à la Commission des relations de travail en regard à son congédiement;

Considérant que le jour de l'audience, il a été proposé de régler le différend sans qu'il soit nécessaire de tenir une audience;

Considérant qu'au terme de la médiation, une entente hors cour est intervenue entre les parties laquelle doit être entérinée par le conseil municipal;

Considérant que le Conseil est en accord avec la transaction et quittance signée le 3 octobre 2012 dans le dossier de la Commission des Relations du Travail portant le numéro CM-2012-2406 ;

Considérant que l'article 7 de la transaction et quittance prévoit que la Ville doit adopter une résolution annulant la résolution no. 12-04-25-2906;

Considérant que parfois la Ville doit acheter la paix ;

Considérant que mieux vaut gérer avec sagesse qu'impulsion ;

Considérant que la Ville est heureuse de régler avec Mariannick Houegbonou ;

13-01-29-3166

Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve la transaction et quittance conclue entre Mariannick Houegbonou et la Ville de Huntingdon telle que signée par la directrice générale, Madame Johanne Hébert le 3 octobre 2012.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser le montant établi dans l'entente et que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Que le Conseil abroge la résolution no. 12-04-25-2906 tel que convenu à l'article 7 de la transaction et quittance.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière